Projet de rapport de la 43e Réunion Plénière à Istanbul
du 24 au 26 novembre 2010

1. **Bienvenue**

Le Président a souhaité la bienvenue aux participants à la Réunion Plénière à Istanbul. Il a en particulier remercié les hôtes turcs de leur invitation à Istanbul, la Capitale Européenne de la Culture en 2010.

Le Président a ensuite passé la parole au Directeur Général turc des PTT, M. Osman Tural. Dans son allocution de bienvenue, M. Tural a souligné l'étroite coopération de son pays avec les États membres de l'UE dans le but d'harmoniser la législation pertinente : en Turquie, une nouvelle loi permettra une libéralisation progressive du marché postal en vue de remplir les exigences de la directive postale de l'UE, l'objectif général étant une concurrence équitable et effective sur le marché des services financiers et postaux.

M. Tural a souligné l'importance du CERP pour la coopération entre les ministères et les régulateurs dans le secteur postal.

Un représentant de la Poste turque a fait une présentation de l'état actuel de la situation dans le secteur postal (annexe 1).

La nouvelle loi postale prévoit davantage de transparence, une concurrence effective et des prix abordables. La nouvelle loi prévoiera un domaine réservé et non réservé. La limite de poids est de 200g. Il est prévu que les cécogrammes fassent partie du service universel. Des licences doivent être octroyées.

Une autorité de régulation doit être instituée. La mise en œuvre sera réalisée à la fin de l'année 2011. Il est prévu une ouverture du marché totale après cinq années.

2. **Approbation de l'ordre du jour et introduction présentée par le Président (Doc 1 Rév 3)**

L'ordre du jour est adopté sans commentaires et sans amendements.

3. **Approbation du rapport de la 42e Réunion Plénière à Cracovie tenue du 5 au 7 mai 2010 (Doc 2)**

Le rapport de la 42e Réunion Plénière à Cracovie a été adopté sans commentaires et sans amendements.

4. **Rapport de la réunion du groupe d'orientation tenue le 16 septembre 2010 (Doc 3)**

L'état de la situation concernant la création de l'ERGP et la réorganisation du CERP qui suivra constituaient les sujets principaux de cette réunion du groupe d'orientation**.** Ces points seront traités séparément au cours de la Réunion Plénière.

Le Président a informé en particulier sur les consultations avec PostEurop en septembre et octobre 2010.

Il a été en outre indiqué qu'il n'y aurait pas de changement en ce qui concerne l'organisation des Réunions Plénières du CERP prévues jusqu'à l'automne 2012.

5. **Résultats de la réunion du Comité de Contact CERP/Commission européenne tenue le 16 septembre 2010 (Doc 4)**

Pendant la réunion du Comité de Contact, le représentant de l'UE a mis en évidence la Décision de la Commission du 10 août 2010 instituant un groupe des régulateurs européens dans le domaine des services postaux et a indiqué que le règlement intérieur et le programme de travail de l'ERGP étaient en cours d'élaboration.

La Commission a déclaré qu'elle n'avait pas l'intention de prendre en charge les entières compétences concernant les questions de l'UPU. Une meilleure coordination des positions européennes au sein du processus de décision de l'UPU semble toutefois nécessaire.

En ce qui concerne la relation future entre le CERP et la Commission européenne, il a été décidé que le Comité de Contact serait maintenu.

6. **Rapports des Équipes de projet et des Groupes de travail**

Équipes de projet

« Cost Accounting and Price Regulation » (calcul du coût et réglementation des tarifs) (Doc 6)

Pendant les six derniers mois, l'Équipe de projet présidée par la Suisse a travaillé uniquement par e-mail. Les activités planifiées pendant la Réunion Plénière de Cracovie (2 projets) et ultérieurement (2 projets) ont été mises en œuvre avec succès.

Il est prévu que, dans les mois à venir, l'Équipe de projet engagera dans le cadre de la CEPT (Union restreinte) une évaluation globale des systèmes de calcul du coût qui existent dans un certain nombre de Pays-membres de l'UPU.

Le rapport a été adopté sans commentaires.

Les futurs travaux de cette Équipe de projet seront transférés à l'ERGP.

« Financing of the USO » (financement des obligations de service universel)

L'Équipe de projet présidée par la Suède n'a pas tenu de réunion depuis la dernière Réunion Plénière en raison d'une lourde charge de travail au sein de ses différents Pays-membres. De nouvelles idées dans le domaine de la régulation du calcul et de la régulation des tarifs du service universel seront abordées par l'ERGP dans un proche avenir.

« Consumer Issues » (questions concernant les consommateurs) (Document 9)

L'Équipe de projet présidée par l'Allemagne a développé un questionnaire sur les questions concernant les consommateurs. La troisième directive postale requiert que les États membres garantissent que des procédures transparentes, simples et peu coûteuses soient mises à disposition par tous les prestataires postaux. L'objectif poursuivi par le questionnaire est, d'une part, de donner le meilleur aperçu possible sur les règlements cadres nationaux existants relatifs aux questions concernant les consommateurs. D'autre part, le questionnaire doit permettre d'élaborer la feuille de route pour les futurs travaux dans ce domaine, feuille de route qui indiquera les points d'importance et d'intérêt pour les différents Pays-membres.

Les futures activités dans ce domaine seront réalisées au sein de l'ERGP.

« Statistics » (statistiques)

Depuis la dernière Réunion Plénière, il n'a pas été effectué d'autres travaux par l'Équipe de projet présidée par la France.

« National Regulatory Authorities » (autorités réglementaires nationales) (Doc 8)

Suite à l'institution de l'ERGP, il a semblé approprié à l'Équipe de projet présidée par le Royaume-Uni de cesser ses travaux étant donné qu'ils seront couverts par le programme de travaux de l'ERGP.

« Sustainable Development » (développement durable)
En raison de l'incertitude engendrée par l'annonce de la répartition des travaux entre le CERP et l'ERGP, il n'a pas été effectué d'autres travaux par l'Équipe de projet présidée par la Belgique. Toutefois, le sujet est plus actuel que jamais. Des éléments de durabilité doivent être pris en considération dans presque tous les aspects des services postaux. Cela répond aussi à une demande de la Commission européenne. La question de savoir si la durabilité sera une utopie sympathique ou une réalité dépendra de la détermination des Pays-membres du CERP.

Pour les activités futures, il est proposé de consulter davantage d'experts en la matière dans le cadre du CERP.

« Market Supervision » (surveillance du marché) (Doc 10)
L'Équipe de projet présidée par la Belgique a organisé une réunion à Stockholm. À cette occasion, des présentateurs externes ont également été invités. Leurs présentations avaient pour sujet la qualité de service dans un marché libéralisé, vue sous une perspective régulatrice nationale (suédoise) aussi bien que sous une perspective opérationnelle (Poste suédoise).

En outre, les points actuels importants concernant la normalisation CEN, les codes postaux, la qualité des services de distribution, le courrier hybride et « .post » ont été présentés et évalués d'un point de vue régulateur. Les détails figurent dans les documents disponibles et les présentations qui se trouvent à l'annexe 2.

Le plan des futurs travaux prévoit des rapports sur les résultats de 2009 concernant la qualité de service à mesurer conformément à la nouvelle norme EN 13850 aussi bien que sur des questions relatives à la qualité du service de distribution. Étant donné que les travaux de cette Équipe de projet seront principalement pris en charge par l'ERGP, le plan doit être adapté en fonction de la création de Groupes de travail de l'ERGP et de la réforme du CERP.

« Policy » (politique) (Doc 7)
L'Équipe de projet présidée par la Norvège a tenu une réunion depuis la Réunion Plénière de Cracovie. L'Équipe de projet s'est principalement concentrée sur les activités actuelles de l'UPU aussi bien que sur la transposition de la troisième directive postale. L'Équipe de projet a noté que, en ce qui concernait la transposition de la directive, quelques pays disposaient d'une législation nationale correspondante et que les autres étaient encore dans la phase d'élaboration. L'Équipe de projet a aussi examiné de nouveau les récents développements en matière de régulation dans les États membres.

En considération du fait que l'ERGP allait entreprendre ses travaux dans très peu de temps, l'Équipe de projet a convenu que les approches des régulateurs et des ministères étaient complémentaires. Le CERP sera ainsi un forum pour l'échange d'idées entre ces parties.

Un sous-groupe de l'Équipe de projet sous la direction du Portugal a été très actif en ce qui concerne le développement du thème « .post » au sein de l'UPU et le rôle des régulateurs à cet égard (voir le point à part de l'ordre du jour). L'Équipe de projet poursuivra ses travaux principalement concentrés sur les questions de l'UPU au sein de la structure du CERP.

« Universal Service » (service universel) (Doc 11)
L'Équipe de projet présidée par la Pologne a concentré ses travaux sur l'accessibilité du service universel. Dans cet objectif, il a été développé un questionnaire consistant en deux parties. La première partie traitait de la question de l'accès aux bâtiments et la seconde partie de la question des points d'accès. L'objectif du questionnaire est d'identifier les développements du marché avec leurs effets positifs et négatifs. Les résultats du questionnaire seront résumés dans un rapport. La date limite pour les réponses était le 22 novembre 2010 si bien qu'il n'a pas été possible de présenter un rapport final à la Réunion Plénière. Le rapport final sera présenté au plus tard en mai 2011.

Pendant le débat suivant la présentation de l'Équipe de projet, il est apparu que le service universel était un bon exemple pour la répartition future des travaux entre l'ERGP et le CERP. Les questions de la définition, de l'ampleur et l'étendue du service universel continueront à être traitées au sein du CERP tandis que la question de l'application du service universel sera placée sous la responsabilité de l'ERGP.

Groupes de travail

Il n'y a pas eu de réunion des Groupes de travail « Policy » (politique) et « Application » (application) depuis la dernière Réunion Plénière à Cracovie.

7. **État de la situation sur le site Internet du CERP**

Le site Internet du CERP sera transformé de manière analogue au site Internet de la CEPT. La transformation dépend toutefois du développement de la CEPT qui est actuellement en suspens. Le Président du CERP a l'intention d'instaurer un Groupe de projet avec pour mandat de gérer les données pertinentes du site Internet dès que les conditions techniques seront données.

8. **Développements récents dans la création de l'ERGP**

Le Royaume-Uni, activement engagé dans le développement du règlement intérieur et des arrangements de travail de l'ERGP par le réseau de contact de l'ERGP, a fait une courte présentation. Le réseau de contact a tenu sa dernière réunion le 10 novembre 2010 à Londres. Il a décidé des futurs Groupes de travail au sein de l'ERGP qui couvriraient les sujets concernant la régulation du coût, la régulation de l'accès, les questions transfrontalières, les coûts nets des obligations du service universel / de la TVA et le contrôle des résultats du marché.

La réunion inaugurale de l'ERGP est prévue pour le 1er décembre 2010.

9. **Réorganisation du CERP**

Les propositions sont le reflet d'un questionnaire envoyé par le Président du CERP et comprenant le rôle des Groupes de travail, Équipes de projet et Groupes de projet, le rôle et la composition du groupe d'orientation et les aspects logistiques tels que l'organisation de Réunions Plénières et l'usage des langues. Les détails sont décrits à l'annexe 3.

Pendant la discussion, il est apparu que l'assemblée était largement d'accord avec les propositions faites par le Président. Il a été souligné qu'il était important de répartir les travaux sur davantage de membres participant activement afin de tâcher d'obtenir un plus large support.

L'assemblée a approuvé en principe le document et la nouvelle structure. Il doit être encore effectué des amendements éditoriaux dans le règlement intérieur. La Réunion Plénière a aussi discuté brièvement de la question à savoir si le nom de CERP devrait être changé.

10. **Futures présidences des Groupes de travail et des Équipes de projet**

Il sera distribué des formulaires dans lesquels pourront être indiquées des candidatures à la présidence des Groupes de travail.

Les membres du CERP recevront des formulaires présentant les tâches des Groupes de travail afin que puisse y être indiqué qui y participera à l'avenir.

En outre, il sera envoyé un formulaire dans lequel pourra être indiqué qui recevra les informations générales et qui assistera aux Réunions Plénières du CERP à l'avenir.

11. **Préparation de l'élection du Président et des Vice-Présidents en 2011 - Nomination des membres du Comité d'élection**

Le Président a informé de la nécessité de désigner quelqu'un en tant que Vice-Président qui succèdera à John Hearn en 2011.

L'élection du Président et de deux Vice-Présidents pour le prochain mandat du CERP sera préparé par un Comité composé de quatre Pays-membres, à savoir la Belgique, l'Irlande, la Serbie et la Turquie.

12. **Récents développements au sein de l'UPU – Présentation par le Bureau international**

Parmi les récents développements au sein de l'UPU, la représentante du Bureau international a déclaré qu'il existait une nouvelle proposition pour créer un article à introduire dans le Règlement général afin d'établir des règles de gestion concernant les questions extrabudgétaires de l'UPU.

Elle a souligné les principaux résultats de l'étude de PwC relative à l'impact sur l'UPU des nouveaux acteurs du marché dans le secteur postal et a insisté sur la nécessité de renforcer le rôle des Unions restreintes, parmi elles la CEPT/le CERP.

En ce qui concerne le projet « .post », elle a expliqué que des commentaires sur la future procédure pouvaient être envoyés au BI jusqu'à la fin du mois de janvier 2011.

Elle a également exposé les éléments-clés de la future stratégie de Doha qui sont des services de communication postaux libres et fiables, une expertise pour le secteur postal, un réseau tridimensionnel, une UPU en tant que représentante de l'ensemble du secteur, un développement durable et enfin, très important encore, le renforcement des capacités et une coopération internationale.

Elle a en outre annoncé que le prochain Congrès se tiendrait du 24 septembre au 15 octobre 2012 à Doha – la capitale du Qatar.

13. **État de la situation projet « .post »**

Dans sa présentation, Walter Trezek, président de Docex, Autriche, a donné un aperçu de la stratégie de l'UPU dans ce domaine, qui consiste à fournir une plateforme internationale de confiance et sûre, gérée par les membres de l'UPU afin que la communauté postale réalise des services électroniques, un commerce électronique et une gestion électronique en intégrant les plateformes physiques, financières et électroniques.

Les normes de l'UPU développées qui sont limitées aux opérateurs désignés sont maintenant transformées en normes techniques CEN ouvertes à tous les opérateurs postaux.

Au niveau du CEN, il a été créé dans ce domaine de nouveaux sujets de travail : « reverse hybrid mail standardisation » (normalisation du courrier hybride inversé), « mail switch standard for postal processing » (norme de permutation entre les modes de distribution du courrier) et « standardised preference data base » (base de données de préférences normalisée). Les détails figurent à l'annexe 4.

L'objectif déclaré est d'agir de concert et d'éviter la duplication des travaux. C'est pourquoi, au niveau du CEN également, les responsabilités doivent être clairement délimitées.

Pendant la discussion, il s'est avéré que l'approche de l'UPU pour le projet « .post » était très chère. Les ressources nécessaires doivent être procurées par les opérateurs désignés. Sans ces ressources, l'UPU ne sera pas en mesure de mettre en œuvre ses plans.

14. **Questions européennes en matière de réglementation – Présentation par la Commission européenne**

Dans sa présentation, le représentant de la Commission européenne a donné un aperçu de la transposition de la Directive 2008/6/CE et de l'ouverture du marché correspondante par les États membres de l'UE. Dans ce contexte, il a insisté sur quelques sujets sélectionnés tels que par exemple l'étendue du service universel, les droits spéciaux après l'ouverture du marché et les frais terminaux.

Il a également exposé la motivation de la Commission de l'UE pour la création d'un ERGP composé exclusivement de régulateurs indépendants ainsi que les attentes vis-à-vis de l'ERGP qui consistent surtout en un développement d'un « droit souple », en une application cohérente des directives et une concentration sur les questions réglementaires transfrontalières.

Les détails concernant la présentation figurent à l'annexe 5.

15. **Forum: Quelles mesures sont nécessaires pour garantir que des conditions d'accès transparentes non discriminatoires soient disponibles pour des éléments de l'infrastructure postale?**

La discussion a débuté après une courte introduction de participants à la table ronde qui ont élargi la discussion avec leurs contributions.

L'accès à l'infrastructure est en fait soumis à la philosophie nationale dans le domaine de la libéralisation postale et varie ainsi d'un pays à l'autre.

L'accès au réseau de transport est nécessaire pour les gros expéditeurs, les groupeurs et les opérateurs postaux. Pour le consommateur, l'infrastructure quant à la distribution est d'une très grande importance. Elle couvre également l'accès aux boîtes postales. Le système de codes postaux et leur création et attribution doivent également être vus dans ce contexte.

Après la présentation des différents aspects, les participants en sont venus à la conclusion qu'un accès non satisfaisant pouvait constituer une barrière à la concurrence et qu'un prix équitable pour les services offerts était essentiel. De manière similaire, il est très important que les Pays-membres de l'UE développent une compréhension commune des aspects pertinents selon la législation de l'UE.

Pour ce qui est de l'accès aux bases de données d'adresses et à leurs modifications et administration, il est apparu que les aspects commerciaux et opérationnels prédominaient plutôt que les aspects techniques qui offrent déjà un grand éventail de possibilités.

Il y avait consensus pour dire qu'une régulation spécifique du secteur dans ce domaine n'était pas nécessaire et que cela était déjà couvert par les règlements existants. Selon les participants, l'objectif devrait être d'harmoniser parmi les États membres de l'UE les fins mais pas les moyens. Un « droit souple » (« meilleures pratiques », lignes directrices) pourrait être utile. Cela pourrait également constituer un aspect des futurs travaux du CERP.

Un accès transparent et non discriminatoire requiert des conditions tarifaires équitables. Il a été posé la question de savoir si la réglementation des tarifs devrait être effectuée ex ante ou ex post. À ce sujet, deux opinions ont été exprimées. Il y avait des défenseurs d'une réglementation des tarifs ex post parce que les dates limites dans ce domaine sont très rapprochées et que les décisions doivent être prises dans un délai convenable. D'autres ont argumenté que seules les procédures ex ante étaient valides. Des procédures d'infraction prendraient au moins deux années, ce qui entraînerait une situation sans ouverture de marché.

16. **Discussion générale sur les futurs sujets à traiter au sein des Groupes de travail du CERP**

Afin de repositionner le CERP pour ses futures tâches, une présentation a été faite par le Président du COM-UIT, l'organisation sœur du CERP sous le chapeau de la CEPT. Cette présentation est jointe à l'annexe 6.

Il est apparu qu'un grand nombre des tâches pourraient être intitulées « limitation des dégâts » et se rapportaient à de nombreux aspects organisationnels.

Les responsabilités les plus importantes consistent en la préparation de propositions européennes pour les réunions de l'UIT et la présentation de propositions européennes.

Il est également très important de garder le contact avec tous les groupes d'intérêts, de développer et d'entretenir un programme de travaux mis à jour et de rendre compte régulièrement de l'état de la situation.

Il s'est avéré que de nombreux parallèles pouvaient être établis entre les deux organisations de la CEPT. Pour le CERP, les aspects et principes suivants sont considérés comme d'importance.
Le groupe d'orientation assume les travaux de coordination mais ne défend pas de positions en dehors du CERP.
Il est important d'élargir son propre horizon, c.-à-d. d'avoir des contacts plus intenses avec les Unions restreintes. L'élaboration de papiers de cadrage concertés peut être plus utile que la présentation de documents.
Pendant les discussions sur ce thème, en particulier lors de l'intervention du Vice-Président du CERP de Suisse, il est apparu clairement qu'une réflexion fondamentale sur l'avenir du CERP devait être menée. Il doit être clairement désigné quels sont les champs d'activité, qui assume la responsabilité des objectifs à réaliser et qui œuvre en vue de la réalisation de ces objectifs.

17. **Échange d'informations entre les régulateurs/ministères**

Royaume-Uni : La loi sur les services postaux passera devant le Parlement à la fin de l'année 2010 : la loi permet de transformer Royal Mail en société par actions et supprime Postcomm. Les fonctions de régulation de Postcomm seront confiées à OFCOM. Toutes les décisions en matière de régulation prises jusqu'à présent figurent sur le site Internet.

Lituanie : La transposition de la nouvelle loi postale a été différée. La nouvelle version comprenant deux amendements est actuellement présentée au Parlement.

Espagne : La Commission nationale du secteur postal, en tant que régulateur postal espagnol indépendant, a commencé à assurer l'exercice effectif de ses compétences en octobre dernier, suite à la nomination de son Président et des quatre autres membres de son Conseil par le Cabinet en juillet.

Allemagne : À partir de janvier 2011, l'opérateur désigné de l'Allemagne n'acceptera pas plus longtemps les lettres avec valeur déclarée importées. L'opérateur désigné envisage – en cas de réception de lettres avec valeur déclarée après cette date – de les faire suivre aux destinataires mais de les traiter comme des envois recommandés. Le régulateur allemand examine actuellement de possibles impacts de ce processus.

Bélarus : Le Bélarus fait petit à petit des progrès en direction de la libéralisation des services postaux. Toutefois, l'adoption de la loi postale a été différée jusqu'à la fin de l'année 2012.

PostEurop : Le Président sortant du Conseil d'administration de PostEurop, M. Damiens, remercie le CERP de lui avoir donné la possibilité de participer à ses réunions. M. Forceville prendra en charge ses activités.
Étant donné que PostEurop, dans le contexte de l'IPC, est confronté en permanence à des questions similaires à celles du CERP – vu que les membres de l'IPC ne sont pas tous également des membres de l'UE – il est d'autant plus nécessaire de garantir la transmission d'informations et de savoir-faire au sein des deux organisations et aussi entre ces organisations, au profit des Pays-membres et des consommateurs postaux.

18. **Réunions Plénières prévues**

La prochaine Réunion Plénière de printemps se tiendra à Dublin, Irlande, les 19 et 20 mai 2011, après la réunion du Conseil d'exploitation postale (CEP) de l'UPU de 2011.
La Réunion Plénière de l'automne 2011 aura lieu à Montreux, Suisse, les 27 et 28 octobre 2011, avant la réunion du CA de l'UPU.
La Réunion Plénière du printemps 2012 se déroulera en mai en Serbie. Le Ministère de la Communication de Serbie informera tous les membres du CERP en temps voulu.
La Réunion Plénière de l'automne 2012 sera organisée par la Chypre qui assurera aussi la présidence de l'UE à ce moment.

19. **Divers**

Il a été décidé de distribuer une liste mise à jour des participants à la Réunion Plénière d'Istanbul.

La représentante de l'UPU a indiqué que le Swaziland cherchait le soutien de régulateurs en vue d'organiser un système de régulation dans le secteur postal. L'UPU recherche une coopération avec le CERP. Les candidats intéressés sont invités à communiquer leur intérêt au Secrétariat du CERP dans le délai des deux prochaines semaines (la Lituanie et l'Allemagne ont posé leur candidature).

31 janvier 2011

P. Schmitz
Secrétariat du CERP

U. DAMMANN
Président du CERP